

Tout ce que nous faisons vient de l'eau et y retourne.

Solutions individuelles : carafe filtrante, filtre sur le robinet, installation sur l'arrivée d'eau. Envoyer à l'égout le minimum de produits toxiques. Choisir ses lessives et autres produits ménagers pour leur moindre nocivité. Eviter la javel et les nouveautés biocides.

Mais d'abord chercher des informations de base : d'où vient l'eau ? est-elle traitée par une régie municipale, un syndicat public, un syndicat mixte, une société fermière ? Chaque intervenant identifié a des répercussions sur la qualité de l'eau et son prix.

Quelle est l'ampleur de la protection des captages ? Ont-ils tous subi le cheminement administratif menant à une DUP, déclaration d'utilité publique qui impose des périmètres de protection ? Sont-ils tous protégés par les trois périmètres définis par la loi, immédiat, rapproché, éloigné ? Quelle est la surface déterminée pour le périmètre éloigné ?

Quelles sont les observations faites sur la qualité des eaux pouvant alimenter des captages, nappe phréatique, sources, cours d'eau. Qui mesure les résidus de produits chimiques indésirables ? Où trouver ces informations ? A qui attribuer l'origine des résidus toxiques ? jardiniers du dimanche, ménagères (pour les individus), services espaces verts des villes, entretien des routes, industries, agriculture ?

Quelle est la cause de ces résidus ? des usages excessifs ? une épuration trop faible ? Les deux, à coup sûr. Et que peut faire l'individu, outre diminuer ses propres rejets ?

L'Allier, entre Issoire et la limite avec le département Allier fournit à lui seul les 2/3 de l'eau potable. Le reste provient des sources de nos montagnes. Les régies municipales offrent les prix les plus bas à leurs clients, pour une qualité équivalente. Les sociétés fermières sont les plus chères, selon les enquêtes de Que Choisir. Un retour en régie est toujours possible, et cela dépend du conseil municipal et de ses électeurs, tous buveurs d'eau.

Les captages le long de l'Allier se font sur les bords, à travers l'épaisse couche d'alluvions qui agissent comme un filtre naturel. Mais un bon tiers de ces captages n'a pas subi la procédure DUP ; d'autres qui l'ont subie n'en sont pas moins inutilisables car situés en pleine zone urbaine. Certains se trouvent en position périlleuse : ils sont trop près du cours d'eau qui, en divagant, s'en rapproche et menace de les détruire ; mais si on les éloigne, la couche d'alluvions les protège moins des infiltrations indésirables des rejets qui ne passent pas par des stations d'épuration urbaines, nitrates, pesticides, produits industriels. Les stations d'épuration elles-mêmes sont rarement aidées par des stations situées en amont qui seraient chargées de traiter des effluents spécifiques, fromageries, hôpitaux, industries.

Une des solutions à ces maux, qui s'amplifient avec les ans, est de mêler les eaux alluviales avec celle des sources. Mais cela est aussi mis en œuvre pour diluer les apports d'arsenic provenant naturellement de certaines sources ! Et plus l'eau circule longtemps dans des canalisations, plus elle s'altère avant d'arriver au robinet.

Une mince bande de protection en gestion Natura 2000 longe l'Allier. Elle est élargie par la toute nouvelle zone ZVN (zone vulnérable aux nitrates) où les agriculteurs doivent suivre des pratiques qui retardent l'arrivée des résidus dans le cours d'eau.

S'il y a des résidus, c'est qu'il y a des versements excédentaires ? Cette question-là n'a pas été posée. C'est du simple bon sens. Retarder le lessivage et les infiltrations n'est pas une solution. Tôt ou tard, les alluvions seront saturés et relargueront leurs molécules toxiques dans les captages.

Puy-de-Dôme Nature Environnement, 19 rue Chabrol, 63200 Riom, [www.pddne.eu](http://www.pddne.eu)